



virement de la caf sur mon compte qui est bloquer et cloturer jur

Par **tour**, le **27/09/2010** à **23:50**

Tout d'abord, bonsoir , j'ai un gros probleme .La caf a virer mes prstations sur mon compte qui est bloquer et cloturer juridiquement;EST-CE QUE JE POURRAI AVOIR CET ARGENT. Je suis seule avec mes 3 enfants. Et d'ailleurs la banque ne veut rien savoir c'est la bnp;Il m'on dit que je devai retourner voir la caf . Car il vont refuser le virement .Mais cela va prendre un temps fou. Pendant ce temps là, je les regarde faire du tennis ;que dois je faire Svp;aidez moi.

Par **Domil**, le **28/09/2010** à **01:51**

Est-ce que vous aviez avisé la CAF de votre changement bancaire en ayant envoyé un RIB en temps voulu ?

Par **tour**, le **28/09/2010** à **02:00**

oui j'ai bien avisé la caf . J'ai fai le chagement sur le site caf.fr.Il m'on demandé de leur renvoyer un rib avec mon no d'allocataire .J'ai tout fais das les normes .